



## PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**31 AOUT A 18h00**

L'an deux mil vingt trois, **le jeudi 31 août** à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Peyrignac, à la salle du conseil municipal, sous la présidence **Mme Marie-Claire ADOUX, Maire**, à la suite de la convocation parvenue aux membres du Conseil le **24 août 2023**, laquelle convocation a été affichée en Mairie, conformément à la loi.

**Etaient présents** : Arlette ROULAND, Marie-Claire ADOUX, Alain DURAND, Laurent DOMÉJEAN, Michel BOUDY, Fabrice VERT, Marie-Lys SAUVION, Emilie PéJOINE, Martine DÉFOSSEZ.

**Etaient absents excusés** : Aurélie MIELOT, Jean-Philippe DUBUISSON.

**Etaient absents** :

**Pouvoirs** : Frédéric LAROCHE à Fabrice VERT, Philippe COLLAS pouvoir à Marie-Claire ADOUX, Liliane BLANCHARD pouvoir à Arlette ROULAND

**Laurent DOMÉJEAN** est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

---

### **Approbation du procès-verbal du 29 juin 2023**

Madame le Maire ouvre la séance et demande s'il y a des observations/commentaires sur le procès-verbal du 29 juin 2023.

Madame Le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 juin 2023.

Approuvé à l'unanimité soit **12** voix pour.

Madame le Maire propose d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour : Modification temps de travail du poste (Second de garderie, diverses tâches ménagères), Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour.

---

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

### ***I - DOMAINE ET PATRIMOINE***

I - 1 : Vente local AJC

### ***II - FINANCES LOCALES***

II - 1 : Dons parution encart publicitaire programme fête votive

### ***III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE***

III - 1 : Rapport annuel prix et qualité eau SMAEP du Périgord Est

### ***IV – GESTION DU PERSONNEL***

IV - Modification temps de travail du poste (Second de garderie, diverses tâches ménagères)

**I - DOMAINE ET PATRIMOINE**

**I - 1 : Vente local AJC**

Madame le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal en date du 29 juin 2023, l'assemblée délibérante avait votée à l'unanimité sur l'offre d'achat du local AJC d'un montant de 66000€ net vendeur. Elle indique qu'il y a lieu de rectifier la délibération car l'offre d'achat était acte en mains, ci-dessous la délibération rectifiée :

Vu la délibération n°2021-04-03 du 12 avril 2021 concernant la vente du local commercial situé 2 route de la Bachellerie, Madame le Maire fait part au conseil municipal d'une offre d'achat reçu en mairie le 23 juin 2023.

Compte tenu des dispositions du code de l'urbanisme,

Compte tenu de non obligation pour les communes de moins de 2000 habitants d'avoir recours à l'expertise des domaines.

Mr Patrick PÉRIÉ propose une offre à 66 000€ (soixante-six mille euros) acte en mains pour l'acquisition du local commercial situé sur la parcelle ZB 106 d'une superficie de 6214m<sup>2</sup>.

Madame le Maire indique qu'il faudra vérifier la validité des diagnostics effectués lors de la mise en vente et les réactualiser si nécessaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise Madame le Maire à procéder à la réactualisation des diagnostics obligatoires avant toute promesse de vente,

- Autorise Madame le Maire à procéder à la signature d'une promesse de vente et ensuite à la signature de l'acte de vente du bien 2 Route de la Bachellerie, cadastré ZB n°106 pour une contenance de 6214m<sup>2</sup> pour un montant de 66.000€ acte en mains.

**II - FINANCES LOCALES**

**II - 1 : Dons parution encart publicitaire programme fête votive**

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du 19 juin 2023, il avait été proposé de solliciter les artisans et commerçants de la commune et des communes voisines pour participer à la publication du programme de la fête votive 2023 en couleur.

La participation financière est libre, leur carte professionnelle sera publiée à l'intérieur.

Un courrier a été adressé aux différents artisans et commerçants pour les informer du projet. Les entreprises intéressées ont adressé leur participation à la commune.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise Madame le Maire à procéder à l'émission de titres pour l'encaissement des chèques.

**III - INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**

**III - 1 : Rapport annuel prix et qualité eau SMAEP du Périgord Est**

Madame le Maire présente pour l'exercice 2022, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SMAEP du Périgord Est.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation et se prononce par un vote favorable à l'unanimité.

#### **IV – GESTION DU PERSONNEL**

##### **IV - Modification temps de travail du poste (Second de garderie, diverses tâches ménagères)**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agent en poste sur l'accompagnement du transport scolaire et de second de garderie a été licencié le 15 juillet 2023 pour inaptitude physique définitive. En conséquence, Madame le Maire propose d'attribuer une partie des heures à l'agent qui a effectué le remplacement durant l'absence du titulaire. Madame le Maire précise également que l'avis du Comité Social Technique est nécessaire car la modification est supérieure à 10% du temps de travail.

Le poste de second de garderie, diverses tâches ménagères de 19,06/35<sup>ème</sup> sera remplacé par un poste répondant à un besoin permanent à 22.77/35<sup>ème</sup>.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

Accepte la modification du tableau des effectifs et prend effet à compter du 01 décembre 2023, en attente de l'avis du Comité Social Technique.

#### **V - QUESTIONS DIVERSES**

Un bilan sur la fête de Peyrignac a été dressé, suite à la pluie du vendredi et malgré le nouveau passage de l'association ASPR Running le samedi pour le trail et la marche, quelques problèmes de balisage à proximité de Cheyrat et Châtres ont été signalés. La venue des food trucks le dimanche soir a bien fonctionné ainsi que le baptême de quad l'après-midi.

---

L'ordre du jour étant terminé et n'ayant plus d'autres questions, la séance est levée à **19h15**

**Le secrétaire de séance,**

**Laurent DOMÉJEAN**

**Madame Le Maire,**

**Marie-Claire ADOUX**